

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., CALDARA C., COUSIN G., DUBOIS G., INGOUF P., BUFFARD N., MANSARD J., GUILLET F., LAUGAUDIN C., MAYNOU A., LAUGAUDIN C.

Absents: Mrs CARON Véronique, CREPEL Olivier, LORNE Vincent et TESTA Marjorie

Secrétaires de séance : Mme SALKOWSKI C.

1°) 2012/55: Délibération BOUYGUES : Mr le Maire fait part qu'une personne de la Société BOUYGUES devait être présente pour présenter le nouveau projet concernant l'antenne, celle-ci s'est excusée de ne pas pouvoir venir assister à la réunion et a fait part à Mr le Maire du projet. L'emplacement de l'antenne devrait être installé sur un terrain situé près du TGV et de la D23. Une déclaration préalable concernant les travaux devrait nous être adressée dans les prochains jours. Les membres acceptent à l'unanimité le nouveau projet.

2°) 2012/56 : Délibération don frais de scolarité : Le conseil municipal reçoit pour l'année 2011/2012 un don de Mr et Mme BETAÏLLE pour leur fille scolarisée à Cuy de 50 €. Les membres autorisent Mr le Maire à établir le titre correspondant.

3°) Délibérations demande de subvention pour les réparations de l'Eglise

2012/57 Conseil Général - 2012/58 Conseil Régional - 2012/59 Réserve Parlementaire - 2012/60 DETR (Etat) - 2012/61 Fondation du Patrimoine : Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'effectuer les travaux de l'église Saint Martin. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de demander une subvention au taux maximum auprès des divers organismes et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4°) 2012/62 : Délibération Elite restauration : Mr le Maire fait part du courrier reçu de la Société Elite Restauration concernant l'augmentation du coût du repas scolaire. Il propose de revoir le tarif pour la rentrée 2012/2013. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'augmenter le repas de 4.00 € à 4.05 € et de maintenir les tarifs pour la garderie soit : garderie du matin de 7 h à 9 h : 1.50 € - garderie du midi : 1.00 € - garderie du soir de 16 h 30 à 19 h : 1.80 € avec goûter et la garderie du mercredi de 7 h 30 à 10 h : 2 € Mr le Maire informe qu'à partir de septembre notre garderie va passer sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Une facturation se fera à l'heure. Notre agent technique va passer le BAFA afin de pouvoir animer les garderies avec une personne de la Communauté de Communes. Une partie des salaires sera pris en charge par la communauté de Communes, une partie par la CAF et une partie par la commune de Cuy.

5°) 2012/63 Délibération pour sortir du domaine public une parcelle : Mr le Maire fait part de la demande de Mr et Mme NOTTET rue des Marronniers à Cuy pour rétrocession d'une parcelle d'environ 4m². Un bornage a été effectué par la Société BGAT au mois de novembre 2011. Un document d'arpentage vient de parvenir en mairie en nous informant de la modification de cette parcelle, celle-ci est cadastré ZL n°288 et appartient désormais à Mr et Mme NOTTET. Les membres approuvent.

6°) 2012/64 Délibération avenant SMACL : Mr le Maire informe les membres du conseil des avenants reçus concernant la révision de la cotisation 2011 sur les prestations statutaires des agents de la commune. Un surplus de cotisation IRCANTEC de 202.50 €, de la CNRACL de 1 393.41 €. Les membres du Conseil Municipal autorisent Mr le Maire à effectuer les mandats.

7°) 2012/65 Délibération tripartite SAUR : Mr le Maire fait part de la nouvelle convention avec la SAUR concernant les travaux de renforcement dans la rue du 8 mai 1945. Elle comprend le raccordement de 4 branchements sur le terrain de Mr THIEBAULT, un poste de branchement et 107 ml de canalisation en PVC. Le montant des travaux s'élève à 8 555.32 €, la participation de Mr THIEBAULT est de 2 750.71 €, celle de la commune de Cuy de 4 686.11 € et du Syndicat de 1 118.50 €. Le conseil approuve.

8°) 2012/66 Délibération avenant n°1 SCREG : Mr le Maire informe qu'un avenant est arrivé en Mairie, pour le lotissement de la rue du 8 mai 1945. Les travaux de branchement des de 2 pavillons concernant l'extension du lotissement (6 pavillons) doivent être réalisés pour un montant de 806.48 € H.T. soit 964.55 € T.T.C. Les membres, à l'unanimité acceptent. Mr le Maire fait part qu'un deuxième avenant devrait arrivé concernant les bordures des trottoirs. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mercredi 4 juillet 2012 matin à 8 h.

9°) DIVERS : Mr COUSIN Gilles informe le conseil que l'équipe pour le feu d'artifice est complète. Une tonne à eau et des extincteurs seront mis à disposition à l'étang. La préparation des lampions débutera le vendredi 13 juillet à 21 h avec la distribution à partir de 22 h. Cuy Village en Fête organisera son bal avec sa buvette sur la place du village en fonction du temps sinon la salle de convivialité sera disponible. Les travaux du lotissement seront terminés fin juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 h15.